

Le droit aux allocations familiales pendant la prolongation du stage d'insertion professionnelle de votre fils ou de votre fille - Preuve de la recherche d'emploi

Madame, Monsieur

Par le biais de ce formulaire, nous examinons si votre enfant (nom, prénom, NISS) avait droit aux allocations familiales du au et s'il y a encore droit.

D'après la réglementation du chômage, un entretien d'évaluation concernant sa recherche d'emploi doit être effectué tous les 6 mois. Vous ne nous avez pas encore envoyé de copie du résultat d'une nouvelle évaluation.

Que devez-vous faire ?

Transmettez-nous une copie de la décision de Actiris si votre fils/fille a obtenu une nouvelle évaluation (positive ou négative) des efforts fournis dans sa recherche d'emploi au cours des 6 derniers mois. Si votre fils/fille n'a pas pu être convoqué(e), envoyez-nous en la preuve.

Si votre fils/fille a obtenu deux évaluations positives de sa recherche d'emploi, envoyez-nous en une copie.

Dans le cas où la caisse d'allocations familiales ne reçoit aucune copie d'une nouvelle évaluation, nous serons alors contraints de récupérer les allocations familiales.

Bien à vous,

Votre gestionnaire de dossier